

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
	M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 27 février 2012 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (088-02-2012) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (089-02-2012);
3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 2955, boulevard de la Pinière (090-02-2012);
4. Adoption de soumission – achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police (091-02-2012);
5. Adoption de soumission – achat de cinq (5) véhicules « Ford berline Interceptor 2013 » pour la Direction de la police (092-02-2012);
6. Acceptation de l'offre d'achat du lot projeté 4 960 338 pour l'établissement d'une école primaire (093-02-2012);
7. Avis de motion – règlement (# 526) décrétant l'acquisition du lot projeté 4 960 338 situé dans le projet Urbanova et pour fins de construction d'une école primaire (094-02-2012);
8. Avis de motion - règlement(# 528) travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, fondation de rue, pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développements dans le prolongement de la rue d'Angora vers l'Est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue de la Portneuf (095-02-2012);
9. Avis de motion - règlement (#514) travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement d'utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau (096-02-2012);

10. Avis de motion - règlement (#530) pour acquitter une quote-part prévue à une entente relative à des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier et d'enfouissement des utilités publiques pour la rue « A » de la phase I du projet Urbanova (097-02-2012);
11. Avis de motion – règlement (#364-2) modifiant le règlement numéro 364 afin de retirer les travaux d'infrastructure et d'aménagement paysager non réalisés, réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 287 000 \$ au lieu de 2 803 900\$, d'ajouter de nouveaux bénéficiaires au bassin « B », d'établir une nouvelle répartition entre les bénéficiaires et abroger le règlement numéro 364-1 (098-02-2012);
12. Avis de motion – règlement (# 517) travaux de réparation de chaussée et de pavage sur diverses rues – programme TECQ II (099-02-2012);
13. Avis de motion – règlement (#518) travaux de réparation de postes de pompage, de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et d'inspection télévisée dans diverses rues – programme TECQ II (100-02-2012);
14. Avis de motion – règlement (#519) travaux de voirie et de feux de circulation aux intersections de la rue Grande-Allée et de la montée Masson et de la rue Lévis et rue Grande-Allée (101-02-2012);
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (102-02-2012).

Donné à Terrebonne, ce 24^e jour du mois de février 2012.

Denis Bouffard, avocat
Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
27 FÉVRIER 2012**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 27 février 2012 à 19h, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Clermont Lévesque, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Daniel L'Espérance
Réal Leclerc
Denis Poitras
Michel Morin
Paul Asselin
Frédéric Asselin

Jean-Luc Labrecque
Sylvain Tousignant
Michel Lefebvre
Stéphane Berthe
Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Monsieur le Maire Jean-Marc Robitaille, Mesdames les conseillères Nathalie Bellavance, Marie-Claude Lamarche, Marie-Josée Beaupré et Monsieur le conseiller Marc Campagna.

RÉSOLUTION NO : 088-02-2012
PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 089-02-2012
PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 090-02-2012

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2012 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Morin
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme présentée comme suit :

1. **D12-0002 2955, boulevard de la Pinière
Lot 3 553 286**

Pour le réaménagement d'un stationnement, « École Vision Terrebonne » ;

QUE le Conseil municipal accepte le projet de réaménagement d'un stationnement tel que représenté au document soumis par Bellemare et Gilbert Architectes daté du 10 janvier 2012 et identifié « annexe A » conditionnellement à l'aménagement d'une zone tampon des espaces résiduels et au dépôt et à la validation d'un plan de plantation bonifié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 091-02-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police (SOU-2012-03) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 février 2012, à savoir :

Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	113 213,58\$ t.t.c.
Longue-Pointe Chrysler Plymouth (1987) ltée	115 379,71\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	116 897,38\$ t.t.c.
La Pérade Chrysler Dodge Jeep (9229-3786 Québec inc. / St-Raymond Chrysler)	126 467,90\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 février 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 137 970\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-165-REC du Comité exécutif en date du 15 février 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.**, datée du 6 février 2012, pour l'achat de quatre (4) véhicules « Dodge Charger » pour la Direction de la police, pour un montant de 94 468\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0039 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 092-02-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de cinq (5) véhicules « Ford Berline Interceptor 2013 » pour la Direction de la police (SOU-2012-04) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 février 2012, à savoir :

Des Laurentides Ford inc.	155 813,25\$ t.t.c.
Jacques Olivier Ford inc.	158 395,30\$ t.t.c.
P.E. Boisvert Auto ltée	158 528,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Des Laurentides Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 février 2012 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 189 708,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-166-REC du Comité exécutif en date du 15 février 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **DES LAURENTIDES FORD INC.**, datée du 2 février 2012, pour l'achat de cinq (5) véhicules « Ford Berline Interceptor 2013 » pour la Direction de la police, pour un montant de 135 519,25\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0040 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 093-02-2012

ATTENDU la résolution numéro 539-11-2011 adoptée par le Conseil municipal le 28 novembre 2011 s'engageant à fournir un terrain à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles aux fins de construction d'une école primaire ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-170-REC du Comité exécutif en date du 15 février 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de vente datée du 13 janvier 2012 pour l'acquisition d'une partie du lot 4 816 444 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec), propriété de la compagnie Développement Alta Vista inc., pour une somme maximale de 350 000\$, conditionnellement à l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

QUE les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre pour l'acquisition du terrain et autres frais, s'il y a lieu, soient imputés au règlement d'emprunt.

QUE Me Robert Gravel, notaire, soit et est mandaté afin de préparer l'acte d'acquisition du lot.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 094-02-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement d'emprunt numéro 526 décrétant l'acquisition du lot projeté numéro 4 960 338 du cadastre du Québec, d'une superficie de 13 006,4 mètres carrés, situé dans le projet Urbanova, aux fins de cession à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles pour la construction d'une école primaire, et prévoyant un emprunt n'excédant pas 457 375 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 095-02-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement d'emprunt numéro 528 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts domestiques et pluvial, fondation de rue, pavage, bordures, trottoirs, éclairage routier, de feux de circulation, de raccordement électrique souterrain, d'acquisition de terrain, de réhabilitation et d'aménagements paysagers pour la réalisation de projets de développement dans le prolongement de la rue d'Angora vers l'Est, depuis le chemin Gascon jusqu'à la rue de la Portneuf et un emprunt pour ce faire.

RÉSOLUTION NO : 096-02-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un règlement (#514) décrétant des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'un carrefour giratoire, d'un émissaire pluvial et de l'enfouissement d'utilités publiques dans le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau et un emprunt pour ce faire.

RÉSOLUTION NO : 097-02-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (#530) pour acquitter une quote-part prévue à une entente relative à des travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier et d'enfouissement des utilités publiques pour la rue « A » de la phase I du projet Urbanova et un emprunt pour ce faire.

RÉSOLUTION NO : 098-02-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (#364-2) modifiant le règlement numéro 364 afin de retirer les travaux d'infrastructure et d'aménagement paysager non réalisés, réduisant ainsi le montant de l'emprunt à 287 000 \$ au lieu de 2 803 900 \$, d'ajouter de nouveaux bénéficiaires au bassin « B », d'établir une nouvelle répartition entre les bénéficiaires et abroger le règlement numéro 364-1.

RÉSOLUTION NO : 099-02-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (#517) décrétant des travaux de réfection de chaussée et de pavage dans une partie des rues 1^{ère} avenue, 3^e avenue, 6^e avenue, d'Autray, Bélanger, de Bourg-Royal, Frontenac, Galarneau, Jaymar, Léveillé (de Langlois à Tadoussac), Loignon, Saint-Antoine, la ruelle du Passant, sur le boulevard J.-S.-Archambault, la Montée Gagnon, la Côte de Terrebonne, le boulevard des Plateaux, le boulevard de la Pinière et prévoyant un emprunt au montant de 8 410 930 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 100-02-2012

Le conseiller Stéphane Berthe donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (#518) décrétant des travaux de réfection de postes de pompage (Adonis, Hôtel-de-Ville, des Écores), de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans les rues Montée Masson, Saint-Sacrement, McKenzie, Saint-Pierre, Léveillé, Bélanger, Louis-Hébert, du Coteau, Aubry, des Thuyas, des Érables, Populaire et des Cerisiers, de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire dans la rue Valmont, la rue Patrick, et la 75^e avenue, et d'inspection télévisée dans diverses rues et prévoyant un emprunt au montant de 6 733 405 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 101-02-2012

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire, un projet de règlement (#519) décrétant des travaux généraux de chaussée, de piste cyclable, de feux de circulation, d'éclairage et d'aménagement paysager pour les intersections de la montée Masson et de la rue Grande-Allée et de la rue Grande-Allée et de la rue Lévis et un emprunt au montant de 1 670 000 \$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 102-02-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire suppléant

Greffier
